

Fédération **CGT**

de la Santé et de l'Action Sociale

Union Fédérale de l'Action Sociale Union Fédérale de la Santé Privée



Branche d'activités sanitaire, social, médico-social à but non lucratif

Note des négociateur.rices CGT

à la Commission Paritaire Permanente de négociation et d'Interprétation (CPPNI) du 22 juin 2022

La CGT s'abstient sur la validation du dernier compte rendu du 7 juin 2022 du fait de son absence en raison d'une journée nationale d'action sur notre secteur d'activité.

Le chef de file d'AXESS présente leur philosophie de la construction d'un chapeau de la Convention Collective Unique et Etendue :

- Être au rendez-vous de la singularité des parcours souhaités par les personnes malades et en situation de fragilité.
- Être au rendez-vous de l'adaptation continue de l'offre de services, des métiers et des pratiques.
- Être au rendez-vous d'une vision et d'une conception modernisées du cadre conventionnel.
- Être au rendez-vous de l'articulation entre spécificités des secteurs et transversalité des réponses et des pratiques.
- Être au rendez-vous de l'attractivité, de la diversité et de la lisibilité des parcours professionnels.
- Être au rendez-vous d'une valorisation objectivée des compétences et de la réalité des emplois sur le terrain.
- Être au rendez-vous de conditions d'emploi garantes de santé et de qualité de vie au travail.

La CGT ne se reconnaît pas dans les principes des employeurs et réaffirme que la négociation doit se faire à partir des niveaux de qualifications, de l'ancienneté et l'égalité professionnelle, en tenant compte des métiers à forte prédominance féminine avec l'absence de critères classants.

Pour la CGT, Aujourd'hui, l'importance est d'augmenter la valeur du point dans nos conventions collectives et de ne plus avoir d'échelons infra SMIC. Les négociateur.rices font le lien avec la position de la FEHAP lors de la séance de négociation qui a eu lieu la veille. Il est inadmissible d'entendre que plus rien ne se négociera au niveau des conventions collectives du secteur et que tout doit maintenant se discuter lors de la négociation de la CCUE!

Il y a urgence à augmenter la valeur du point dans les conventions collectives sans attendre la fin d'une négociation sur le secteur de la BASSMS qui peut durer plusieurs années!

La CGT indique qu'actuellement, les établissements qui touchent le Ségur, l'entrée dans notre secteur d'activité, pour les salarié.es avec les niveaux de qualification les moins élevés, se fait avec le complément SMIC + 183 euros net. La future CCUE devra prendre cela en compte. D'autres organisations syndicales rejoignent cette position.

La CGT rapporte que les établissements se vident de leurs professionnel/les, ce qui accentue la charge de travail pour les salarié.es restant.es et dégrade dangereusement la qualité de prise en charge des personnes accueillies avec la perspective de l'été...

AXESS convient que cette nouvelle convention participera à l'amélioration des conditions de travail des salarié.es.

Les négociateur.rices CGT approuvent à condition que, pour les employeurs, l'amélioration des conditions de travail rime avec la semaine de 32 heures pour tou.tes et pas avec la qualité de vie au travail!

Avenant à l'accord CPPNI de 2019 :

Face au refus de l'accord de méthode par l'ensemble des organisations syndicales, AXESS a proposé d'intégrer un calendrier des négociations dans un avenant à l'accord CPPNI, en demandant aux organisations syndicales de définir leurs besoins pour permettre à la négociation de se tenir à un rythme soutenu dès le mois de septembre.

Dans le projet d'avenant, AXESS a accepté une partie des demandes formulées depuis le mois d'avril par la CGT. Pour autant, il est aujourd'hui impossible pour la CGT de continuer à discuter avec les employeurs sur ce sujet. Cela fait plus d'un an que trois organisations syndicales réclament la mise à signature d'un avenant sur les 183 euros pour tou.tes, tout de suite; position rejointe aujourd'hui par la 4ème organisation syndicale représentative.

En un an la logique d'AXESS reste la même : celle d'aller chercher les enveloppes au compte-goutte auprès du ministère,

- continuant à exclure des établissements qui font partie de notre secteur d'activité (Centres de Santé, Sièges Sociaux, Groupements d'Entraide Mutuelle (GEM), Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC))...
- continuant à exclure des salarié.es au sein même des établissements, comme pour la filière socio-éducative dans laquelle les salarié.es des secteurs administratifs et techniques sont exclu.es.

Pour la CGT, il est totalement indécent de continuer à discuter de cet avenant alors que rien n'avance sur l'attribution des 183 euros à l'ensemble des salarié.es du secteur. Cette position est d'autant plus incompréhensible que le ministère a d'ores et déjà annoncé qu'une enveloppe de 500 millions euros serait débloquée dans le cadre de la négociation de la CCUE - enveloppe qui sera largement insuffisante pour que nous puissions aller vers une convention collective unique et étendue de haut niveau - mais elle pourrait dès à présent servir à remettre tous les salarié.es du secteur sur un pied d'égalité salariale.

Agenda de la négociation

Pour la CGT, C'est une mesure de justice sociale : l'un des prérequis pour rentrer en négociation sur la CCUE est que l'ensemble des salarié.es du secteur bénéficie des 183 euros. Tant que des salarié.es en sont exclu.es, la CGT ne souhaite pas négocier la convention unique ainsi elle ne souhaite pas traiter ce point sur le prochain ordre du jour. Deux autres organisations syndicales rejoignent cette position.

Suite à la demande de la CFDT et d'AXESS de la mise en place d'une Commission Mixte Paritaire, c'est à présent un représentant du ministère du travail qui préside la séance. Alors qu'à plusieurs reprises lors des CPPNI précédentes, des votes avaient eu lieu pour établir l'ordre du jour, le représentant du ministère du travail impose que ce point soit traité au nom du respect des règles de loyauté en matière de négociation...

La Directrice générale adjointe de NEXEM présente à la séance de négociation pour la délégation patronale va même plus loin en disant que les organisations syndicales qui ne souhaitent pas traiter ce point sont libres de ne pas venir... Il est certain qu'elle préférerait négocier avec ses partenaires sociaux privilégiés. Rappelons simplement que les salarié.es ne sont pas dupes et que si la CGT progresse de 0,98 % sur ce secteur d'activité qui compte 800 000 salarié.es, ce n'est pas pour que nous ne participions pas aux négociations même si nos propositions dérangent.

AXESS propose que nous puissions définir un agenda sur l'année 2023. Il est suggéré d'établir une réunion de négociation tous les 15 jours. L'établissement d'un calendrier nécessitant un vote, la CGT, SUD et FO refusent de prendre des dates tant que la question des 183 euros n'aura pas avancé. Il semble que le ministère du travail n'ait pas de jurisprudence pour nous imposer de prendre des dates de négociation.

La CGT demande à ce que soit portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion la question des 183 euros pour tout.es et tout de suite.

Prochaine réunion de négociation : le 12 juillet 2022

Paris, le 01.07.2022